

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION DU MAIRE

Date de la convocation : **16 mars 2026**

Date de la séance : **20 mars 2026 à 19 heures**

Nombre de conseillers municipaux : **29**

Nombre de présents : **29**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
L'an deux mille vingt-six, le **VINGT MARS**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions, se sont réunis en mairie en salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents** : ACCOT Nastascia - ALGAYER Stéphanie - ALLE Lauralee - ARCAMBAL Gilles - BONJEAN Damien - BONY Christophe - BRUSTEL Jean-Marc - CARDOSO- BONNET Sandrine - COURT Sébastien - DETHIERE David - DUBOISSET-CHATAGNIER Jacques - FERNAND Pierre - FOURTIN Margaux - GARMY Pélagie - LABRANDINE Julie - LAURENT Caroline - LIBIOUL Adrienne - MARCHENAY Christel - MONTEIRO Rojerio - MORIN Sébastien - NURIT France - PARIS Sylvie - PASDELOUP Vanessa - PONTRUCHER Bruno - PRESLE Jean-Paul - PRONONCE Hervé - SABATIER Charleen - SAVADOGO Etienne -VALLUY Karine.

**Secrétaire de séance** : VALLUY Karine

**Président de séance** : BRUSTEL Jean-Marc

**N°26/03/20/001**

#### **OBJET : Installation du Conseil Municipal et élection du Maire**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé PRONONCE, Maire sortant, qui donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux du scrutin du 15 mars 2026 qui sont les suivants :

Nombre d'inscrits sur la liste électorale : **4085**

Nombre de votants : **2581** (participation de 63,2 %)

Bulletins et enveloppes annulés : **20**

Bulletins blancs : **30**

Suffrages exprimés : **2531**

La liste «**Le CENDRE Ensemble**» conduite par **Margaux FOURTIN**, a recueilli **564** soit 22,3 %.

La liste «**Fiers d'être Cendrilloux**» conduite par **Hervé PRONONCE**, a recueilli **1967** soit 77,8 %

En conséquence, **3** sièges ont été attribués à la liste «**Le CENDRE Ensemble**» et **26** à la liste «**Fiers d'être Cendrilloux**»

Ont alors été déclaré installés dans leurs fonctions les conseillères et conseillers dont les noms suivent :

ACCOT Nastascia - ALGAYER Stéphanie - ALLE Lauralee - ARCAMBAL Gilles - BONJEAN Damien - BONY Christophe - BRUSTEL Jean-Marc - CARDOSO-BONNET Sandrine - COURT Sébastien - DETHIERE David - DUBOISSET-CHATAGNIER Jacques - FERNAND Pierre - FOURTIN Margaux - GARMY Pélagie - LABRANDINE Julie - LAURENT Caroline - LIBIOUL Adrienne - MARCHENAY Christel - MONTEIRO Rojerio - MORIN Sébastien - NURIT France - PARIS Sylvie - PASDELOUP Vanessa - PONTRUCHER Bruno - PRESLE Jean-Paul - PRONONCE Hervé - SABATIER Charleen - SAVADOGO Etienne - VALLUY Karine.

Monsieur Jean-Marc BRUSTEL, doyen d'âge de l'assemblée a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Madame Karine VALLUY a été choisi pour secrétaire.

Madame Margaux FOURTIN et Monsieur Damien BONJEAN ont été désignés assesseurs.

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

### ELECTION DU MAIRE

#### Premier tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions réglementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 29
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 26
- majorité absolue : 14

a obtenu :

- M. Hervé PRONONCE : 26 voix

Monsieur Hervé PRONONCE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et aussitôt installé.

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	
Publié le	24/03/2026
Reçu en préfecture le	24/03/2026
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	